

MAIRIE
De
DONNENHEIM
67170



Membres présents:

Mr REPP Guy – Mr BOCCAGE Jean-René – Mr GRASS Marc – Mr KAPPS Christophe – Mr GILLIG André – Mme HASE-TARIANT Brigitte – Mr RITLENG Daniel – Mr RIVAUD Benjamin.

Membres absents excusés : Mr SCHISSELE Stéphane procuration à Mr GILLIG André
Mme DAVID-ROESCH Christine procuration à Mr RITLENG Daniel
Mme OTT-LELLIG Véronique

ORDRE DU JOUR

- 1) Signature du procès-verbal du 12 juillet 2010.
- 2) Approbation Procès-verbal de la réunion du CM du 06 septembre 2010.
- 3) Signalétique.
- 4) Indemnité Administrative et de Technicité.
- 5) Commission fleurissement.
- 6) Eclairage de Noël.
- 7) PCS / DICRIM.
- 8) Enfouissement des alimentations électriques et téléphoniques rue du Coteau.
- 9) Bilan de la concertation PLU et arrêt projet du PLU.
- 10) Divers.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose aux conseillers de rajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux de voirie rue du Canal, rue du Coteau.
- Conformité électrique de l'Eglise

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de ces points. Le nouvel ordre du jour se présente de la manière suivante :

ORDRE DU JOUR

- 1) Signature du procès-verbal du 12 juillet 2010.
- 2) Approbation Procès-verbal de la réunion du CM du 06 septembre 2010.
- 3) Signalétique.

- 4) Indemnité Administrative et de Technicité.
- 5) Commission fleurissement.
- 6) Eclairage de Noël.
- 7) PCS / DICRIM.
- 8) Enfouissement des alimentations électriques et téléphoniques rue du Coteau.
- 9) Bilan de la concertation PLU et arrêt projet du PLU.
- 10) Travaux de voirie rue du Canal, rue du Coteau.
- 11) Conformité électrique de l'Eglise.
- 12) Divers.

I) Signature du procès-verbal du 12 juillet 2010.

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet n'avait pas été signé.

Le Conseil Municipal ayant adopté le procès-verbal à l'unanimité, il demande aux membres de bien vouloir apposer leurs signatures.

II) Approbation du procès-verbal du 06 septembre 2010.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 septembre 2010.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2010.

III) Signalétique.

Monsieur Jean-René BOCCAGE présente les différents points signalétiques aux Conseillers.

Il explique au Conseillers qu'en cas d'accident dus à l'illisibilité des panneaux (vétusté du matériel), c'est Monsieur le Maire qui en endosserait l'entière responsabilité.

Monsieur Jean-René BOCCAGE soumet les deux devis négociés sur place avec deux fournisseurs,

- Devis LACROIX : 3 909,70 €uros + 19,6% TVA = 4 676,00 €uros TTC
- Devis RAPIDPLAQUES : 5 035,76 €uros + 19,6% = 6 022,77 €uros TTC

Fouilles et poses incluses, ces devis concernent la mise en place à chacune des deux entrées du village, d'un mobilier urbain de type arche porte fleurs (vasque = jardinière), supportant :

- en recto, le panneau EB-10 (Donnenheim), le cartouche D.758 et le panneau E.31 (*Donnene*)
- en verso, un panneau EB-20 (Donnenheim barré)

Ce remplacement des panneaux vétustes existant génère deux type d'aides ou allocations:

- aide du Conseil régional pour les 2 panneaux en dialecte (E.31) variant entre 40 et 70%
- prise en charge par la CCRB du coût des panneaux EB-10 et EB-20

En parallèle, Monsieur Jean-René BOCCAGE explique au Conseil qu'il s'est rapproché du Conseil Général afin d'obtenir la mise en place de l'arche d'entrée du village (en venant de Wingersheim) au

niveau réel de l'entrée du village, soit à hauteur des habitations ADAM et non pas comme actuellement à hauteur de la ferme GRASS.

La réponse du Conseil Général est en attente.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- D'opter pour le choix du devis LACROIX
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis valant « bon pour accord »
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Régional et qui devrait se situer entre 40% et 70% du HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à payer la facture

Signalétique interne :

Le but est d'installer des panneaux visant à indiquer, dans le village, la direction des bâtiments administratifs (bibliothèque, salle polyvalente, école, mairie, église) ainsi que celle du cimetière.

➤ Un premier mât sera placé au niveau de la ferme GRADT-FISCHER et indiquera ces directions via la rue du Village. Il devra être lisible depuis la rue Principale, en venant de Bilwisheim.

➤ Le second mât devra être lisible sur ses deux faces (en venant de Wingersheim aussi bien qu'en venant par la rue Principale) et indiquer l'entrée via la rue de l'Eglise.

Deux implantations sont possibles : ou bien sur le trottoir au niveau de la maison LELLIG, ou bien sur le trottoir au niveau des maisons SCHISSELE – GILLIG.

Mr. Jean-René BOCCAGE se rapprochera de ces 3 propriétaires pour en discuter.

Monsieur Jean-René BOCCAGE présente les deux devis :

- Devis LACROIX : 2 049,75 € HT + 3 570,75 € HT = 5 620,50 € HT
- Devis RAPIDPLAQUES : 1 244,02 € HT + 2 023,84 € HT + 680,00 € HT = 3 947,86 € HT

Dans les deux cas, ces devis incluent la fouille et la pose. En effet, ce travail génère des garanties et des responsabilités pour lesquelles la Commune doit se prémunir et par conséquent, doit confier ces travaux à un professionnel.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- D'opter pour le choix du devis RAPIDPLAQUES
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis valant « bon pour accord »
- D'autoriser Monsieur le Maire à payer la facture

Sécurisation de carrefours :

Mr. Jean-René BOCCAGE s'est rapproché de l'UTCG (Unité Territoriale du Conseil Général) qui a responsabilité des axes départementaux, afin de discuter de la sécurisation des entrées du village.

Deux points ont été soulevés:

➤ le carrefour entre la D.758 et la rue des Faisans.

Ce carrefour, situé dans le virage nécessite la mise en place d'un "CEDEZ le PASSAGE" (panneau et marquage au sol au débouché de la rue des Faisans, avant de s'engager sur le départementale qui traverse le village. Selon l'UTCG, la configuration de ce virage, très prononcé à gauche, suffit à ralentir naturellement la circulation venant de Wingersheim. Le CEDEZ le PASSAGE placé en rue des Faisans concourra à la sécurisation des usagers venant de cette rue.

➤ le carrefour entre la D.758 et les rues du Coteau et des Cyprès.

Situé à l'entrée SUD du village, en venant de Bilwisheim, ce carrefour représente un danger marqué, aussi bien pour les usagers venant des lotissements Cyprès et Coteau, que pour les usagers de la départementale.

Ce carrefour, également situé en plein virage, est régulièrement emprunté à grande vitesse par les usagers de la Départementale, qui ne respectent donc pas la priorité à droite et qui "plongent" ensuite vers le cœur du village sans ralentir. L'UTCG préconise la mise en place, au centre de la chaussée d'un ouvrage urbain de type mini rond-point qui viserait à imposer la réduction de vitesse et le respect des priorités. Mr. BOCCAGE a expliqué à l'UTCG la future implantation de l'école entre Donnenheim et Bilwisheim et par conséquent les nécessités que cette école va générer en termes d'ouvrages routiers, ralentisseurs, zone 30, etc. La position de la Commune n'est donc pas à l'investissement dans ce type d'ouvrage (onéreux) aujourd'hui en cet endroit, mais vise plutôt à la mise en place d'une signalisation visant à imposer le ralentissement dans le virage puis dans la descente vers le cœur du village et à rappeler le respect de la priorité à droite à un moindre coût; pour cela, la Commune propose la mise en place d'un CEDEZ le PASSAGE, par panneau et marquage au sol, sur la départementale et au niveau de la maison BONNANI.

L'UTCG, toujours peu encline à accepter des CEDEZ le PASSAGE sur ses départementales a néanmoins convenu de la pertinence des arguments, notamment en terme de dépense qui ne serait plus justifiée après la construction de l'école, mais a demandé, pour ce carrefour, un dossier écrit et un temps de réflexion.

Dossier réalisé; Décision de l'UTCG en attente. (Cette décision reste cependant du niveau de "l'avis"; le Maire reste le seul décideur sur le ban communal, en termes de sécurisation des voiries)

Après délibération, le Conseil Municipal, décide par 6 voix Pour et 4 Abstentions,

- de procéder à la sécurisation de ces deux carrefours

Sur le même thème (sécurisation),

Monsieur Benjamin RIVAUD réitère son souhait d'installer un miroir au niveau du carrefour du cœur du village (rue des Oies, rue Principale, Rue du Village), et de voir s'il n'y a pas possibilité de l'ajouter simplement sur l'autre panneau de signalisation.

Madame Brigitte HASE-TARIANT propose de poser un panneau stop au croisement pour éviter les accidents et les dangers liés à l'emprunt de la rue des Oies par les élèves de la future école.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'ajourner ce point et de lancer une étude globale de sécurisation de ces rues, notamment dans le cadre du futur agencement nécessaire pour ce qui concerne le débouché de la rue des Oies.

IV) Indemnité Administrative et de Technicité.

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'Arrêté portant attribution de l'Indemnité Administrative et de Technicité au profit de Mademoiselle Lauriane MOSBACH, au même titre que la percevait la secrétaire précédente, Madame Chantal SCHOTT.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'attribuer l'Indemnité Administrative et de Technicité à Mademoiselle Lauriane MOSBACH avec effet immédiat en appliquant le coefficient multiplicateur 2 pour le calcul de l'IAT pour le cadre d'emploi

d'adjoint administratif 2° classe. Melle MOSBACH Lauriane percevra l'IAT mensuellement au prorata de ses heures (449,30 x coefficient 2 x 15/35° : 12 soit 32,09 euros brut par mois).

V) Commission fleurissement.

Monsieur BOCCAGE Jean-René rappelle aux conseillers que l'embellissement du village a déjà été bien lancé par divers travaux tels que l'aménagement du cimetière, la rénovation du monument aux Morts, l'aménagement du carrefour de la rue du Canal ou le nouveau dessin à l'arrière de la salle polyvalente.

Cependant, cet effort doit maintenant être relancé, faire l'objet d'une réflexion globale visant à l'embellissement général du village, avec des axes d'efforts qui s'inscriront sur plusieurs années.

M. le Maire rappelle que les investissements majeurs ayant été conduits en 2008 – 2009 et 2010, l'Investissement 2011 concernera surtout le "visuel", l'embellissement du village.

Mr BOCCAGE propose donc au Conseil municipal la dissolution des deux commissions actuelles qui sont : "fleurissement" et "aménagements extérieurs" et de les remplacer par une nouvelle commission "Embellissement du village". Cette nouvelle commission aura pour mandat : les décorations d'hiver et d'été (illuminations, fleurs, etc...), les créations ou rénovations (entrées du village, parterres, mobiliers urbains) ainsi que tous les axes de travail qui participeront à l'embellissement général du village (mises en valeur, incitations population, etc.).

Mr. BOCCAGE rappelle également au Conseil qu'il ne peut y avoir "embellissement" sans :

- un investissement raisonné (matériels, matériaux, ...)
- une re-discussion des horaires de l'adjoint Technique, Mr Christian BOUSQUET, car mettre en place objet ou fleurs nécessitera forcément un entretien suivi.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'abroger les Commissions "fleurissement" et "aménagements extérieurs"
- de créer la Commission "Embellissement du village", composée de Messieurs JR BOCCAGE, M. GRASS, D. RITLENG, B. RIVAUD et S. SCHISSELE.

VI) Eclairages de Noël.

Suite à une réunion au niveau de la CCRB (Communauté des Communes de la Région de Brumath) du jeudi 14 octobre et concernant les illuminations de fin d'année, Monsieur Jean-René BOCCAGE informe les Conseillers :

- les matériels actuels sont obsolètes et ne correspondent plus aux critères d'économie imposés par le Grenelle de l'Environnement,
- les Communes sont amenées à changer les composants traditionnels des décorations par des systèmes à diodes électroluminescente (LED),
- la CCRB a négocié une remise forfaitaire de 20% auprès de la Société BLACHERE avec qui elle travaille, au profit de l'ensemble des communes,
- les services techniques de la CCRB installeront le matériel mais ne sont pas dimensionnés pour équiper toutes les communes dans leur entier d'ici la fin de cette année; la CCRB demande donc à chaque village de prévoir un équipement réduit pour 2010-2011,
- le coût de ces matériels reste élevé et notre Commune ne peut de toute façon pas investir dans la totalité de cette dépense cette année. Il convient donc de faire un choix devant permettre le prolongement de cet équipement sur l'an prochain, voire en 2012.

Mr. BOCCAGE a donc étudié sur catalogue la mise en place de 7 décorations, dont :

- une guirlande de fêtes au centre du village

- 6 décorations fixées aux lampadaires, à raison de 3 de part et d'autre de la guirlande
- 7 kits de branchements spécifiques aux installations LED
- les fixations inhérentes

Le devis demandé à cet effet à la Sté BLACHERE se monte (déduction faite des 20% de remise consentis aux communes de la CCRB) à : 2896,72 € HT + 567,76 TVA = 3464,48 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'adopter la pose de nouvelles décorations de Fêtes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis valant « bon pour accord »
- d'autoriser Monsieur le Maire à payer la facture

VII) Plan Communal de Sauvegarde / Document d'Information Communal sur les Risques Majeures.

Mr. Jean-René BOCCAGE explique aux Conseillers la nécessité préfectorale de ces dossiers, leur but, leur forme.

➤ Plan communal de sauvegarde = PCS = plan écrit de réaction municipale face aux risques majeurs que sont les risques naturels (sismiques, inondations, tempêtes, canicules, rigueur hivernales, etc..) et les risques technologiques (accident d'un transport de matières dangereuses dans le village, explosion de matières toxiques, etc). Ce plan est un document de travail composé de fiches d'actions destinées aux membres d'une éventuelle cellule de crise créée par le Maire.

➤ Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs = DICRIM = document d'information destiné à la population et décliné à partir du PCS. Il appelle l'attention de chacun sur les risques potentiels et rappelle les réflexes à avoir en fonction des situations, les conduites à tenir, les consignes à observer. Il est fait obligation à la Commune de fournir le DICRIM à tout nouvel arrivant dans le village pour compter du 1^{er} janvier 2011.

- Mr. BOCCAGE travaille actuellement à la création de ces deux dossiers.

Ils seront transmis aux Conseillers pour lecture, avis et éventuelles rectifications ou évolutions avant le Conseil municipal de Novembre, puisque PCS et DICRIM doivent être présentés à la Préfecture avant le 31/12/2010

A noter qu'ensuite, ces documents devront être obligatoirement mis à jour tous les 5 ans minimum.

VIII) Enfouissement des alimentations électriques et téléphoniques rue du Coteau.

Monsieur le Maire présente le projet financier de l'enfouissement des lignes d'alimentation électriques et des lignes téléphoniques (mise en souterrain) desservant la rue du Coteau.

En partenariat avec l'Electricité de Strasbourg Réseaux (fournisseur et gestionnaire du courant pour la commune), la commune de Donnenheim a planifié le déplacement des ouvrages électriques pour 2010.

En partenariat avec France Télécom (fournisseur et gestionnaire de la téléphonie pour la Commune), la Commune de Donnenheim a planifié le déplacement des ouvrages téléphoniques pour 2010.

Les travaux à réaliser seront pilotés par l'Electricité de Strasbourg Réseaux pour la partie électrique et par France Télécom pour la téléphonie.

Les travaux de génie civil en domaine public seront confiés à ETDE Réseaux Département Lignest.

Le portage financier est le suivant :

- Alimentation en souterrain des lignes électriques : 16 843,43 € TTC
- Alimentation en souterrain des lignes téléphoniques :
 - Phase 1 : Enfouissement dans la chaussée rue du Coteau 6 610,77 € TTC
 - Phase 2 : Enfouissement dans la chaussée alimentation de la maison numéro 10 rue du Coteau : 1 309,62 € TTC
 - Phase 3 : Enfouissement dans le trottoir le long de la RD 758 : 2 622,11 € TTC
- Etude et travaux de câblage : 2 837,76 € TTC
- Soit un total pour l'ensemble des travaux d'un montant de 30 221,69 € TTC

Les travaux à réaliser consistent en :

- la suppression des pylônes supports de lignes électriques et téléphoniques
- la suppression des câbles électriques, téléphoniques aériens
- l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques
- la remise en état de la chaussée et du trottoir

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à signer la convention de travaux avec France Télécom
- d'autoriser le Maire à signer la convention de travaux avec l'Electricité de Strasbourg Réseaux.
- d'autoriser le Maire à signer les devis la Société ETDE, prestataire de service de l'Electricité de Strasbourg Réseaux
- d'autoriser le Maire à payer les différentes factures

IX) Travaux de voirie rue du Canal, rue du Coteau.

Monsieur le Maire a fait établir deux devis par différentes entreprises en vue des travaux de voirie dans la rue du Canal et dans la rue du Coteau. Ces travaux ont été prévus au budget primitif 2010.

Monsieur le Maire propose de reprendre partiellement la rue du Canal et d'effectuer la pose d'enrobés de la rue du Coteau. Il a demandé deux devis pour chacun de ces travaux:

- Société SCREG EST pour un montant de 12 430,03 euros T.T.C. pour la rue du Coteau
- Société TRANSROUTE pour un montant de 12 867,77 euros T.T.C. pour la rue du Coteau
- Société SCREG EST pour un montant de 3 500,00 euros T.T.C. pour la rue du Canal
- Société TRANSROUTE pour un montant de 3 500,00 euros T.T.C. pour la rue du Canal

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande et à signer les devis de la société SCREG
- d'autoriser Monsieur le Maire à payer les factures de la société
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général

X) Bilan de la concertation PLU et arrêt projet du PLU.

Monsieur le Maire donne lecture du bilan de concertation transmis aux Conseillers et présente le registre d'enquête publique contenant les différentes remarques et les différents courriers ainsi que le compte-rendu de la réunion publique du 13 septembre 2010.

Monsieur le Maire indique que la concertation a débuté le 08/07/2010 jusqu'au 09/10/2010. Une réunion publique a eu lieu le 13 septembre 2010. Cette réunion s'est déroulée dans le cadre de la concertation relative à la révision du PLU de Donnenheim, en présence d'environ 70 personnes, les Maires ou représentants des villages voisins, les agriculteurs exerçant sur le ban de Donnenheim, Madame LYAUTEY du Conseil Général du Bas-Rhin et Madame ARBOGAST du bureau d'étude VIDAL CONSULTANT.

- Le bilan de la concertation donne :
 - 2 observations qui ont été consignées au registre
 - 5 lettres ou notes qui sont annexées au registre
 - 1 compte-rendu de la réunion publique du 13 septembre 2010

Les observations du registre, les contenus des lettres, le compte-rendu de la réunion publique du 13 septembre 2010 ont été analysés par les membres du Conseil Municipal.

- Le Conseil se questionne sur l'appartenance du Lotissement « Les Champs ».

Monsieur le Maire confirme aux Conseillers que ce lotissement reste un lotissement privé et sera régi en tant que tel.

- Monsieur le Maire évoque la réunion du 14 octobre 2010 avec VIA-HABITAT et PROCIVIS qui présentera plusieurs propositions d'aménagement du site, de l'école et du lotissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-9, L.123-13, R. 123-18 et L.300-2 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg approuvé le 01 juin 2006 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 07/03/2008 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/06/2009 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, précisant les objectifs de la commune et définissant les modalités de la concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en date du 12 juillet 2010. ;

Vu le projet de révision du plan local d'urbanisme ;

Entendu l'exposé du Maire :

- qui rappelle les motifs de cette révision, explique les nouveaux choix faits ;
- qui présente au conseil municipal le bilan de la concertation joint en annexe à la présente délibération ;

- qui présente au conseil municipal le projet du plan local d'urbanisme révisé à arrêter ;

Considérant que :

- le projet de révision du plan local d'urbanisme est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à sa révision et à celles qui ont demandé à être consultées ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
décide par 6 voix Pour - 4 Abstentions (dont les 2 procurations)**

- d'arrêter le PLU
- d'adopter le bilan de concertation

ARRETE :

- le projet de révision du plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente ;

DIT QUE :

Le dossier de projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis à :

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
Monsieur le Président du Conseil Général Bas-Rhin
Monsieur le Président du Conseil Régional Alsace
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers Alsace
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, et au titre de l'article R.123-17 du code de l'urbanisme
Monsieur le Président de la Communauté de communes de la région de Brumath
Monsieur le Président pour le Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg

Une lettre d'information sera transmise aux communes limitrophes :

- Monsieur le Maire de la Commune de Brumath
- Monsieur le Maire de la Commune de Bilwisheim
- Monsieur le Maire de la Commune de Mittelhausen
- Monsieur le Maire de la Commune de Wingersheim
- Monsieur le Maire de la Commune de Krautwiller

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage durant un mois en mairie.**

INFORME QUE :

- le dossier tel qu'arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public ;
- la présente délibération sera transmise à :
 - Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,

XI) Conformité électrique de l'Eglise.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Conseil de fabrique engage des travaux de peinture à l'Eglise, de ce fait la Municipalité profite de ce chantier pour investir dans la rénovation totale de ses équipements électriques afin d'amener ces derniers aux niveaux de conformité exigés aujourd'hui en bâtiment ERP (Etablissement Recevant du Public).

Monsieur le Maire présente les deux devis :

- Electricité REMOND 6 727,50 Euros TTC
- Electricité HERTZOG 8 132,35 Euros HT soit 9 726.29 € TTC

La Commune financera aussi prochainement la sortie de secours obligatoire de ce lieu public. Celle-ci se situera derrière la sacristie pour déboucher sur le chemin piétonnier qui longe le cimetière. La Commune choisira l'entreprise qui effectuera ces travaux lors du prochain Conseil Municipal.

XII) Divers.

➤ Monsieur Christophe KAPPS s'est rendu à la réunion de la Commission voirie de la Communauté de Communes de la Région de Brumath. Il informe les Conseillers

- que Monsieur TIMMEL de la Mairie de Brumath a présenté l'entreprise qui effectue le diagnostic de l'éclairage public sur la totalité de la Communauté de Communes de la Région de Brumath, les plans de câblage, les nouvelles normes, les différentes propositions et services. Le nouveau matériel devrait être moins cher à l'entretien
- qu'un nouveau technicien voirie, Monsieur Clément FRANCOIS, a pris ses fonctions au sein du service technique de Brumath ce mois-ci.
- L'inventaire des travaux pour la Communauté de Communes de la Région de Brumath a été effectué, pour Donnenheim il n'y a aucun projet de retenu pour 2011.
- La Communauté de Communes de la Région de Brumath a acheté quatre radars info-vitesse et propose d'en implanter au départ, deux dans Brumath et deux dans les autres communes de la CCRB pour essais. Ces matériels, à la demande des Maires pourraient tourner entre les différentes communes
- La RD 30 sera limité à 70 km/h au niveau de l'Auberge de la Forêt.

➤ Madame HASE-TARIANT demande à Monsieur le Maire ce qu'il en est de la subvention à verser au Tennis Club BILWISHEIM-DONNENHEIM.

La secrétaire, Mademoiselle Lauriane MOSBACH, va se charger de vérifier le versement des différentes subventions à l'aide du listing que Madame Chantal SCHOTT avait élaboré.

➤ Concernant l'invitation du Maire aux Conseillers à l'occasion du repas des Aînés en janvier prochain, Monsieur Jean-René BOCCAGE confirme que cette invitation reste une invitation et qu'elle s'adresse aux Conseillers et à leurs conjoints. Il n'y a en effet aucune obligation. Le Maire souhaite simplement associer les Conseillers qui le désirent à cette manifestation.

Monsieur le Maire précise que les frais inhérents à ce repas seront pris en charge par la Commune.

➤ Mr. BOCCAGE informe le Conseil de ce que la convention de mise à disposition des locaux voués à la lecture publique (compétence CCRB) a été rédigée et transmise à la Chargée de Mission "Médiathèque", Michèle HEUSSNER. Prochaine étape, validation de la dite Convention par signatures du Maire de Donnenheim et du Président de la CCRB.

Cette convention transfère la jouissance des locaux "bibliothèque" à la CCRB ainsi que les coûts induits (achats mobiliers, rénovation locaux, factures chauffages, formation des personnels par stages, etc.)

MR. BOCCAGE indique également que la maquette de la future médiathèque est d'ores et déjà visible dans le hall d'accueil de la Mairie de Brumath (services actuellement transférés juste à coté, dans le bâtiment de l'ancien Tribunal).

Sur ce la séance est close.